



Indemnisation assurance suite sinistre

Par **troglodyte64**, le **03/03/2014** à **12:41**

Bonjour,

Un automobiliste alcoolisé a perdu le contrôle de son véhicule et a heurté le muret et des arbustes clôturant mon jardin. Un constat amiable a été fait. L'assurance m'a demandé de faire des devis pour chiffrer l'indemnisation. Le montant de l'indemnisation a donc été évalué à partir de devis d'artisans. Un expert est passé constater les dégâts. Il m'a ensuite envoyé un courrier précisant que l'assurance de l'automobiliste ne rembourserait pas car celui-ci était alcoolisé et il doit donc tout payer.

L'indemnisation totale ne devait donc m'être versée qu'après recours et présentation de factures.

Mais finalement, je viens de recevoir la totalité de l'indemnisation sans faire de recours.

Mes questions sont les suivantes : Suis-je obligé de réaliser les travaux ? Si oui, dans quel délai ?

Puis-je faire les réparations moi-même ? Peut-on me demander les factures d'artisans ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Lag0**, le **03/03/2014** à **13:37**

Bonjour,

[citation]Il m'a ensuite envoyé un courrier précisant que l'assurance de l'automobiliste ne rembourserait pas car celui-ci était alcoolisé et il doit donc tout payer. [/citation]

Étonnant !

Normalement, c'est bien l'assurance qui dédommage les tiers, elle se retourne ensuite à l'encontre de son client.

Par **chaber**, le **03/03/2014** à **13:55**

bonjour

[citation]Un expert est passé constater les dégâts. Il m'a ensuite envoyé un courrier précisant que l'assurance de l'automobiliste ne rembourserait pas car celui-ci était alcoolisé et il doit donc tout payer. [/citation]incompétence juridique de l'expert qui a outrepassé son rôle. Vous en avez la preuve par le règlement de l'assureur.

[citation] Suis-je obligé de réaliser les travaux ? Si oui, dans quel délai ?

Puis-je faire les réparations moi-même ? Peut-on me demander les factures d'artisans ?

[/citation]vous faites ce que voulez de l'indemnisation (même ne pas remettre en l'état)